



Les Nouvelles

Volume 15 — numéro 39 – 26 juin 2014

Les Nouvelles prennent des vacances

Comme à chaque année, *Les Nouvelles* seront interrompues durant la saison estivale, à compter de la présente édition. Nous reprendrons sa publication le 28 août 2014.

Prenez note que votre regroupement demeure ouvert durant l'été, sauf du 18 au 22 août.

Abolitions de postes au CSSS de la Montagne

Dans son [article](#) publié le 13 juin 2014 dans La Presse, Ariane Lacoursière rapporte l'abolition de 17 postes d'infirmières, de travailleurs sociaux et d'hygiénistes dentaires cette année au CSSS de la Montagne. Le directeur général du CSSS, Marc Sougavinsky, explique que l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal demande à ses établissements de prévoir, pour le budget 2014-2015, des compressions équivalentes à celles qui avaient été faites l'an dernier. Pour le CSSS de la Montagne, ce sont 1,2 million qui avaient été retranchés l'an dernier et donc 1,2 million qui seront coupés cette année. Parmi les postes supprimés, relevons celui d'une infirmière dans une ressource intermédiaire pour personnes âgées.

L'autre conciliation travail-famille

C'est le titre d'un [article](#) d'Ariane Krol, paru dans la Presse le 25 juin 2014. Madame Krol se penche sur les conditions de vie des aidants naturels et le plan de soutien aux aidants naturels lancé lundi dernier par le gouvernement Harper. On apprend dans l'article que les trois quarts des Canadiens qui sont des aidants occupent un emploi. Près de 10% ont dû réduire leurs heures de travail dans les 12 mois précédents et 6% ont même dû quitter leur emploi à un moment ou à un autre durant leur carrière. En plus de son salaire, le travailleur forcé de quitter temporairement son emploi perd souvent d'autres avantages, comme ses assurances ou son régime de retraite, en plus de nuire à la progression de sa carrière. Les employeurs subissent aussi des coûts directs et indirects reliés aux situations vécues par les proches aidants.

Le gouvernement Harper se propose d'examiner les façons dont les entreprises pourraient faciliter la vie des travailleurs aux prises avec le double rôle de travailleur et d'aidant naturel. Cette mission a été confiée à un groupe de travail formé de représentants d'entreprises telles que Home Depot Canada, Johnson & Johnson et Ernst & Young. Ce groupe devra consulter des employeurs d'un peu partout au pays et déposer, d'ici la fin de l'année, un rapport faisant état des meilleures pratiques. La ministre d'État aux aînés, Alice Wong, précise « Nous aurons ensuite d'autres mesures en fonction de ce qu'aura recommandé le groupe de travail ». L'auteure de l'article mentionne qu'il serait important de ne pas se limiter aux employeurs et de consulter aussi des travailleurs-aidants naturels, pour savoir quels aménagements leur seraient le plus utiles.

Droits des proches aidants

La Commission canadienne des droits de la personne met en ligne le [Guide sur la conciliation des responsabilités professionnelles et des obligations familiales des proches aidants](#). Conformément à la loi, un employeur est obligé de fournir des mesures d'adaptation à un employé qui doit s'occuper d'un proche. Les proches aidants et leurs employeurs y trouveront des solutions d'adaptation qui respectent la législation des droits de la personne.

Billet de Jacques Fournier sur la Méthode Toyota

Dans une lettre ouverte intitulée *Prêcher par l'exemple*, parue le 26 juin 2014 dans Le Devoir, Jacques Fournier pose les questions suivantes : si le gouvernement Couillard embauche à grands frais des firmes de réingénierie chargées d'augmenter la productivité des travailleurs du secteur public par le biais de la méthode Toyota et d'autres modes de gestion du même acabit, pourquoi ces firmes ne seraient-elles pas elles-mêmes soumises aux mêmes pressions et aux mêmes exigences d'efficacité? Si deux mois sont nécessaires pour effectuer leur travail, pourquoi n'arrivent-elles pas à le faire en un seul mois? En conclusion, l'auteur explique que ces firmes devraient prêcher par l'exemple, pour bien démontrer les limites de leurs méthodes déshumanisantes.

Animal de compagnie et logement

Les animaux domestiques sont largement reconnus pour les bienfaits qu'ils procurent aux aînés. Ils favorisent la socialisation, augmentent le sentiment de sécurité, abaissent la pression artérielle et le rythme cardiaque. À l'approche du 1^{er} juillet, voici un petit résumé d'un [article d'Éducaloi](#) sur les droits et obligations des propriétaires d'animaux de compagnie.

Le Code civil est muet sur le sujet. Un propriétaire peut choisir d'indiquer sur le bail qu'il refuse tout ou certains types d'animaux. Il peut également prévoir cette interdiction sur une liste de règlements internes. Cette liste doit être remise au locataire, puisqu'elle est considérée comme faisant partie du bail. S'il n'y a pas d'interdiction prévue au bail ou

dans les règlements internes, il est permis d'avoir un animal dans son logement. Même si un animal n'est pas nuisible, de manière générale, les clauses interdisant la présence d'un animal dans le logement sont valides. En contrepartie, dans deux cas seulement le propriétaire peut forcer le locataire à se débarrasser de son animal : si le bail ou les règlements interdisent formellement la présence d'un animal, ou si le locataire manque à l'une des obligations suivantes :

- Faire usage du logement comme une personne responsable
- Ne pas changer la forme ou la destination du logement en cours de bail
- S'assurer que les lieux soient paisibles
- Vivre dans des conditions normales de confort et salubrité
- Se conduire de manière à ne pas troubler l'environnement des autres locataires

En cas de litige, il est préférable d'essayer de s'entendre avec son propriétaire. Si rien n'y fait, on peut déposer une plainte à la Régie du logement.

Participation sociale des aînés québécois

Une nouvelle [étude](#) intitulée *Habitudes de vie, poids corporel et participation sociale chez les aînés du Québec* se penche sur les habitudes de vie des aînés québécois. La recherche s'attarde à l'alimentation, l'activité physique, le statut pondéral, le tabagisme, la consommation d'alcool et la participation sociale des aînés. Ce dernier volet révèle que la fréquence de la participation sociale chez les aînés québécois varie selon la forme des activités sociales. On y apprend que l'activité sociale la plus populaire chez les Québécois de 65 ans et plus est celle qu'on pratique avec des membres de la famille ou des amis à l'extérieur du domicile. Des différences sont observées en rapport à la fréquence de participation selon le revenu, le niveau de scolarité et la défavorisation matérielle du milieu social. Une plus grande proportion des aînés québécois qui participent aux activités communautaires ont un meilleur appétit et prennent plus souvent leurs repas en d'autres personnes, comparativement à ceux qui n'y participent pas. Les aînés québécois seraient aussi plus actifs dans les régions métropolitaines.

Vieillir, sur la Zone vidéo de Télé-Québec

On retrouve sur la webtélé de Télé-Québec, une section intitulée [Vieillir](#). Le bien vieillir en santé, la maltraitance, le jeu pathologique, la conduite automobile, les infections transmises sexuellement et bien d'autres sujets démystifiants la réalité des aînés, y sont abordés. La section regroupe une dizaine de reportages tirés en grande majorité de l'émission *Une pilule une petite granule*.

Nouvelles des membres et partenaires

Le **Centre Évasion** invite les proches aidants d'aînés en perte d'autonomie à sa première Pause-Café. Une belle façon de se familiariser avec la mise à jour des services déjà offerts par le Centre. Cet événement aura lieu le **9 juillet 2014 à 19 h 30**. Vous devez réserver votre place **avant le 2 juillet 2014**. Pour les détails et faire votre réservation, consultez l'affichette en *pièce jointe*.

Version imprimable ci-jointe.

Offre d'emploi ci-jointe.